**Assemblée Générale Annuelle de l’APEL du Lac Ste-Marie**

 **Salle 1, Centre Récréatif de St-Adolphe d’Howard, samedi, 8 novembre 2014, 9h30**

 **PROCÈS-VERBAL**

**1. Mot de bienvenue et présentation des membres du CA**

Lise Dassylva souhaite la bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Elle présente les membres du CA. Elle fait un rappel de la création de l’APEL et de sa mission.

**2. Lecture et adoption de l’ordre du jour**

L’ordre du jour fut adopté sans ajout (Proposé par : PA Dupuis, secondé par : A Creton)

**3. Approbation du procès-verbal de l’AGA tenue le 24 mai 2014**

Le procès-verbal fut adopté sans modification (Proposé par : P Richardson, secondé par: M Thériault)

**4. Présentation de la situation financière nov 2014 - nov 2015**

**Revenus :**

Encaisse oct 2014 : 6757$

Membership : 3080$ (84 membres pour 420 envois postaux)

Subvention municipale : 1000$ (reste 500$ à recevoir)

**Dépenses :**

Analyses d’eau : 1742.64$

Correspondance : 584$ (envoi postal Nov 2014, don 100$)

Assurance responsabilité : 945.15$

Casier postal : 160$

Divers : 600$ projeté (site internet, etc.)

**Recherche de financement :** Le but est de trouver du financement afin de conceptualiser des panneaux géants d’éducation et de sensibilisation visant à favoriser le respect du code d’éthique en vigueur.

**Projet prix des vignettes :** L’APEL Ste-Marie et L’APEL St-Joseph sont en discussion avec la municipalité pour obtenir de l’aide financière provenant d’un projet de révision du prix des vignettes avec retour aux APELS. Le projet s’est inspiré de la tarification de la ville de l’Estérel, lac Masson et du lac des Sables à St-Agathe des Monts. M Grand-Maison avise qu’il faut être prudent dans ce projet, car si le prix augmente trop, il y aura un risque que moins de personnes achètent leur vignette. Messieurs Dupuis et Thériault abondent dans le même sens. Lise les informe que ce risque a été discuté avec la municipalité afin de prévenir cette problématique et de favoriser l’achat des vignettes.

**L’APEL recherche des donateurs**: Ce projet est en cours. L’APEL tient à remercier Lafond & Associés pour un don de 100 $ et divers documents photocopiés sans frais.

**Demande de subvention au député provincial**: L’Apel explore aussi la possibilité d’obtenir une subvention de notre député provincial.

**5. Rapport annuel du CA de juin 2014 à novembre 2014**

**A.** Pour 6 mois d’opération le CA s’est réuni 5 fois.

**B.** Il y a eu 3 rencontres et plusieurs communications avec l’Apel du lac St-Joseph afin d’unir nos forces concernant la problématique tardive de l’installation des bouées et celle de l’inefficacité de la patrouille nautique.

**C.** Il y a eu 5 rencontres et multiples communications avec M Louis Croteau, directeur nautique et plein air. Malheureusement sans résultat favorable à nos requêtes.

**5.1 Constat sur la santé du lac / Analyses d’eau par Michel Thériault**

Deux séries de tests ont été effectués en août et en septembre en quatre endroits différents.

1. l’effluent de l’usine de traitement du rejet des eaux
2. à environ 200 mètres en amont du petit pont de bois brisé
3. la baie dite des condos face au rocher
4. en amont de la petite rivière qui se déverse dans le lac Théodore ( Voir la carte des endroits des prélèvements ci-annexée)

Les résultats des tests sont présentés en fonction du degré de vieillissement d’un lac à savoir l’apport en nutriments (phosphates et nitrates). Plus le lac est alimenté en nutriments, plus il est enclin à vieillir rapidement et à « suffoquer » par un manque d’apport en oxygène.

Un lac « jeune et en santé » sera défini comme **oligotrophe.** Un lac dégradé par une carence en oxygène et envahi par les plantes et les algues sera en phase **eutrophique**. Un lac à mi-chemin de son vieillissement sera au stade **mésotrophique**.

Pour mieux visualiser les résultats nous désignerons arbitrairement comme 10 étant l’état idéal d’un lac non confronté à un apport excessif en nutriments (oligotrophe) et 0 la phase eutrophique de ce dernier (eutrophe). Mésotrophe sera la phase intermédiaire.

**Résultats des analyses pour le lac Ste- Marie:**

**Chlorophylle : 7** **Transparence : 8** **Phosphore : 5** **Oxygène dissous : 5 à 0**

**Coliformes fécaux** : Le lac Ste-Marie est considéré très sécuritaire pour la pratique des activités récréotouristiques.

**Nitrates:** Des tests relatifs aux nitrates ont été faits antérieurement et les résultats étaient en deçà des seuils critiques.

**Conclusion:** Rappelons que ces tests ne sont que des indicateurs de tendances.

A. Pour tous les indicateurs les résultats en amont (ouest) du lac sont moins bons que ceux en aval (est).

B. Plus l’eau est froide, septembre versus août, moins les tests sont préoccupants.

C. À la lumière des tests obtenus, **l’oxygène dissous représente un questionnement.** À la surface, la concentration est acceptable mais plus les prélèvements sont effectués en profondeur (4 à 6 mètres) plus la carence en oxygène devient critique. Notons que la diminution de l’oxygène nuit à la vie des poissons et favorise la prolifération des algues indésirables.

Bien que la teneur en phosphate de notre lac soit relativement « acceptable » nous assistons à la prolifération de plantes indésirables. Selon un plongeur d’expérience il y aurait beaucoup moins de poissons dans notre lac et de nouvelles algues seraient apparues sur le fond du lac en certains endroits.

 ***Malheureusement nous décelons de plus en plus de plantes dites périphytons sur les abords de nos rives signe incontestable de l’augmentation d’un apport de nutriments dans notre lac.***

ll a été convenu par l’assemblée de pousser plus loin ces analyses afin de mieux comprendre quels sont les facteurs pouvant documenter ces phénomènes. Sont-ils reliés au brassage de l‘eau par les fortes vagues? Érosion des rives? Réchauffement de l’eau? Validité des tests? Urbanisation? Déversements de l’usine de traitement des eaux usées dans notre lac? Etc. Ce dossier est à suivre!

**5..2 Information sur L’usine de traitement des eaux usées.**

**Mise aux normes de l’usine d’épuration des eaux usées: Quand?**

La municipalité attend un rapport préliminaire de Dessau afin d’identifier les infiltrations d’eau de ruissellement qui s’infiltrent dans le réseau actuel. ( Eaux parasitaires).

Il est exigé par le Ministère de l’environnement (MDDELCC) de régler le problème d’infiltration d’eau avant de pouvoir obtenir un certificat d’autorisation permettant d’effectuer les travaux de mise aux normes de l’usine d’épuration des eaux usées.

La municipalité doit régler le problème de gestion des eaux parasites  avant de pouvoir mettre aux normes l’usine de traitement. Pour ce faire, la municipalité doit aussi mettre en place un règlement pour interdire que les pompes submersibles des sous-sols, les drains français ou les gouttières ne soient raccordés aux égouts.

Le tout pour fin déc 2015. La municipalité nous assure que le raccordement des unités de la 329 ne sera fait qu’au moment de la mise aux normes de notre usine. Ce dossier est à suivre en priorité.

**Nouvelles normes de rejets environnementales / Rejet des eaux traitées dans le lac Ste-Marie**

 La municipalité a reçu le Rapport sur les Nouveaux Objectifs de Rejets Environnementaux du Ministère du Développement durable, de l’environnement et de la lutte aux changements climatiques ( MDDELCC) pour l’usine d’épuration du secteur village. lls seront de l’ordre de **:**

 **0,1mg/l pour le phosphore** et d’une moyenne de **15 mg/l pour les nitrates.**

Lise Dassylva a demandé le rapport complet à notre municipalité. Celle-ci a refusé. Elle va donc le demander au MDDELCC afin qu’il soit étudié et au besoin recevoir l’avis du DR Carignan.

L’APEL doit vérifier si ce rapport contient des données sur le taux d’oxygénation et la température des eaux de rejet qui sont des facteurs à considérer dans le vieillissement d’un lac. Ce rapport devrait tenir compte des conséquences à long terme des eaux de rejet non conformes du Village des Terrasses dans le lac Ste-Marie vers le lac Théodore. Notre municipalité a une responsabilité sur  ces rejets et les conséquences à long terme pour notre petit lac Ste- Marie et son eutrophisation. Tous ces éléments doivent être rigoureusement analysés !

Bien que la municipalité nous dise que la construction et la mise aux normes de notre usine de traitement devrait être finalisée pour décembre 2015, plusieurs s’inquiètent pour la santé du lac et des conséquences défavorables des rejets élevés en phosphore de l’eau de l’usine d’épuration actuelle qui sont déversés directement dans le lac Ste-Marie. Soit l’équivalent de 3 kg/jr de phosphore, soit 1 tonne métrique annuellement et plus de 21 tonnes métriques de phosphore à ce jour, déversé dans notre lac Ste-Marie. Notons que cette eau n’est pas bien oxygénée et que sa température est légèrement plus élevée que celle du lac. Les conséquences sont un risque accru de prolifération des algues et un vieillissement prématuré de notre lac. Sans négliger les conséquences de l’érosion des rives, de l'accélération de la sédimentation et du danger que représente la myriophylle à épis et des autres algues qui commencent à apparaître. De même que des poissons qui semblent moins abondants? **Tous ces phénomènes sont à surveiller attentivement** **et doivent être documentés.**

**Hausse de taxation après la mise aux normes de l’Usine de traitement des eaux usées**

Louise Desjardins rappelle que M Fortin, l’ancien DG de la municipalité, avait confirmé que le secteur Chenonceau/Morgan ne devrait être taxé qu’un neuvième des coûts engendrés par la mise aux normes, parce que ce secteur ne sollicitera la nouvelle usine que pour le traitement des eaux grises et non les eaux brunes. Elle demande que l’APEL confirme ceci avec la municipalité.

**Alimentation en eau potable / Politique municipale d’utilisation de l’eau/ Hausse de taxation**

Le 2 oct 2014la municipalité est allée en appel d’offre pour *: Services professionnels en Hydrologie, Mandat : Puits de production et demande d’autorisation pour alimentation en eau potable, secteur* *Village.* La nouvelle usine d’eau potable desservira tout le secteur Village, incluant Morgan/ Du Moulin qui est déjà raccordé, de même que les propriétés visées par le prolongement de la 329. Ce dossier est à suivre car les résidents du Secteur Morgan seront encore une fois taxés sur ce projet. Leur conduite en eau potable devrait être adéquate?

 Notons qu’à l’été 2014 les problèmes de qualité d’eau se sont accrus et plusieurs avis d’ébullition ont étés émis. La municipalité puise actuellement son eau potable dans le lac de la Cabane, une eau de surface. L’eau du lac de la Cabane n’est plus acceptable depuis la mise en application du *Règlement sur la qualité de l’eau potable* depuis juin 2001.  C’est pourquoi la municipalité souhaite trouver  une source souterraine d’eau potable. Les recherches vont bon train, une source a été trouvée, le nouveau réseau devrait être mis en fonction l’année prochaine.

 **Politique municipale d’utilisation de l’eau**

 La municipalité doit mettre en place un règlement sur l’économie d’eau potable. **Une telle politique devrait être adoptée cet hiver.**

**Politique d’urgence environnementale/ Restriction à la navigation/ Protection des rives**

 Lise Dassylva a fait plusieurs demandes à la municipalité afin qu’une politique d’urgence environnementale visant la protection des rives et la restriction à la navigation soit rapidement diffusée et mise en place lors de pluies diluviennes et de montée des eaux du lac au printemps. Suite aux pressions de l’APEL un avis municipal a été émis en juin 2014. Malheureusement aucun riverain n’a été informé des conséquences des fortes vagues sur les rives. Ce dossier est à suivre.

**Projet de prolongement des services d’égout, d’aqueduc sur la 329/ Raccordement à la nouvelle usine**

Le 2 oct 2014 la Municipalité est allée en appel d’offre pour : « *Projets pour la route 329 : réfection de la chaussée et drainage pluvial avec MTQ, Prolongement du réseau d’aqueduc et égouts (de 2.4 km) avec 4* *stations de pompage égouts et une station de suppression de l’aqueduc.*»Elle ajoute que la Municipalité lui a garanti que ce prolongement ne sera pas raccordé à l’usine de traitement des eaux usées actuelle. Donc pas avant que l’usine actuelle ne soit mise aux normes. Ce dossier est à suivre.

Une subvention de 2 600 000$ a été accordée à la municipalité en octobre 2009 pour effectuer les travaux pour la 329. L’échéance de cette subvention est le 31 décembre 2015.

**5.3 Dépliant nautique** **2014**

Suite aux interventions du CA, le dépliant nautique été 2014 que la Municipalité s’apprêtait à distribuer fut amélioré :

1. Corrections des fautes, la date fut encore oubliée,

2. Abolition de la zone bleue où on y concentrait toute l’activité de surf et abolition du pictogramme « axe de surf » avec mention que *«****Les vagues générées par le surf et le wake causent des dommages irréversibles aux rives et aux écosystèmes fragiles. Ces pratiques sont fortement déconseillées »***

 3. Musique **: «** ***Dans les zones rouges (résidentielles) de 30 mètres, d’éteindre vos systèmes de son. En dehors de ces zones le volume se doit d’être à faible intensité en tout temps »***

4. Heures de ski nautique : ***« Nous demandons aux amateurs de ski nautique de pratiquer leur activité*** ***de 9am et de cesser cette activité une heure avant le coucher du soleil ».***

Le Dépliant fut ensuite réimprimé et disponible. Malheureusement la saison était déjà entamée lorsque la version tardive corrigée fut disponible et la majorité des riverains ne l’ont jamais reçu. Il ne semble pas que la municipalité ait prévu de stratégies de distribution ou de diffusion.

 Donc très peu de résultats pour favoriser la natation de manière sécuritaire, favoriser notre quiétude, protéger l’eau, les rives et les écosystèmes fragiles de notre lac.

**Droit à la baignade /Sécurité**

 Quand à se baigner, nager en sécurité, canoter c’est devenu de plus en plus difficile et dangereux. Il faut placer une vigile pour ne pas se faire heurter ou se faire happer par les grosses vagues ou par une embarcation motorisée. A chaque saison des canoteurs sont renversés avec leur bagage. Nos quais se brisent et nous ne pouvons plus nous y reposer sans danger que nos chaises basculent suite aux nombreuses et constantes vagues surtout les fins de semaine. Nous considérons que notre droit de se baigner en sécurité est vraiment compromis.

 **Dépliant nautique 2015 / Résumé de la rencontre du 22 oct avec Mme La Mairesse**

L’Apel Ste -Marie et L’Apel St-Joseph ont rencontrés la municipalité afin de suggérer des améliorations pour l’été 2015. Étaient présents: Mme Lisette Lapointe, mairesse. M Louis Croteau, directeur nautique et plein air. Mme Catherine Berbery, adjointe à la mairesse, M Serge Roberge, président Apel St-Joseph. Lise Dassylva présidente Apel Ste-Marie.

 **Dépliant nautique 2015/ Suggestions : un calendrier annuel planifié**

Création d’un calendrier annuel planifié avec des dates de rencontres avec les partenaires concernés pour la révision du contenu du dépliant nautique. Concevoir de meilleures stratégies visuelles de sensibilisation (couleur, tableaux, pictogrammes, etc.). Une date fixe d’imprimerie pour que tout soit finalisé et fin prêt à poster avec le compte de taxes. Que le Code d’éthique soit remis et expliqué à chaque usager lors de l’achat de la vignette 2015. Améliorer la visibilité des règles de conduite sur le lac, il semblerait que la municipalité soit d’accord de placer des panneaux géants aux entrées du village indiquant **«  le Wake/ Surf sont fortement déconseillés sur nos lacs »**

 De plus des panneaux géants aux endroits stratégiques concernant le bruit. Ex : **« *Vous naviguez en zone résidentielle: SVP, Veuillez éteindre vos systèmes de son*»**

 Des panneaux pour réserver le 30 mètres aux baigneurs et inciter les embarcations motorisées à circuler au milieu du lac afin de respecter l’intimité et la quiétude des riverains avec des messages clairs.

Une demande d’interdire le FLYBOARD fut faite.

**Patrouille nautique été 2014**

Lors de la rencontre avec Mme Lapointe il fut demandé que la patrouille nautique cesse de se promener aléatoirement. C’est une perte de temps et d’argent. Il fut suggéré à M Croteau d’établir un calendrier concernant les endroits stratégiques avec le portrait du lac afin que les patrouilleurs demeurent plusieurs hres au même endroit et interpellent tous les passants afin de leur distribuer le dépliant nautique et de les sensibiliser sur des points précis du code d’éthique. Comme les policiers ils devraient rendre des comptes sur le nombre de personnes rencontrées et suivre le plan établi au préalable avec les endroits où ils se tiennent et recevoir des objectifs de rencontrer tous les navigateurs et de les sensibiliser sur les principaux irritants que vivent les propriétaires riverains.

**Parcours de ski nautique**

 Brian Fahey suggère qu’il y ait une rotation pour ce parcours afin qu’il ne soit pas toujours devant chez lui. Il dit que le parcours est très peu utilisé par les skieurs mais plus par ceux qui font du surf et du wake. François Baudoin confirme que ce parcours rencontre les normes pour être homologué mais qu’il ne l’est pas. Brian Fahey propose donc que l’APEL prenne position pour carrément enlever ce parcours de ski nautique. Cette motion fut approuvée par tous à l’exception d’une personne qui était contre. On déplore le fait que le ski nautique se pratique encore très tôt le matin.

**Installation des bouées / Problématique depuis plusieurs années**

Le 24 juin les bouées n’étaient toujours pas installées au lac Ste-Marie. Elles ont été finalisées seulement en milieu juillet malgré les nombreuses requêtes, insatisfactions, courriels et plusieurs rencontres avec M Croteau, directeur nautique et plein air. Il faut absolument établir un calendrier de gestion annuel afin de régler cette problématique qui soulève l’indignation des riverains. Nous espérons que notre municipalité assume un meilleur leadership dans sa responsabilité d’installer les bouées. Ce dossier est à suivre. BUT **: Que les bouées soient installées milieu mai, enlevées fin septembre et qu’elles soient entreposées adéquatement pour l’hiver.**

**Mme la Mairesse a avisé qu’il y aura une consultation publique sur toutes ces questions en début d’année.**

**Motoneiges sur le lac/ piste de ski de fond**

L’APEL fera les représentations appropriées auprès de la municipalité afin de s’assurer que la piste de ski de fond sur le lac soit balisée pour que les motoneigistes ne la traversent plus et qu’il y ait une meilleure application concernant le règlement 714 sur le bruit et les nuisances publiques et que ces règles soient communiquées clairement aux motoneigistes qui circulent n’importent comment sur le lac et souvent très tard le soir. Il devient de plus en plus difficile de faire du ski de fond, de la raquette et de se promener sur le lac suite aux nombreux sillons et aux bosses générés par le poids des motoneiges.

**6. Dossiers prioritaires : Novembre 2014 à Novembre 2015**

1. Le dossier de la mise aux normes de l’usine de traitement des eaux usées demeure le dossier prioritaire. Nous devons nous assurer de l’application rigoureuse des nouvelles normes de rejet environnemental et du respect de la date de fin des travaux, soit le 31 décembre 2015.

2. Le suivi de la santé du lac et les analyses d’eau dont la compréhension de la baisse de l’oxygène dissous, et des variations de température, etc.

 3. La préparation du dépliant nautique pour fin avril 2015, sa diffusion à tous les riverains, l’installation pour milieu mai des bouées et une meilleure gestion de la patrouille nautique.

**7. Nomination et élection des administrateurs pour 2014-2015**

Monsieur Latulippe a avisé qu’il ne pouvait renouveler son mandat pour des raisons familiales. Les membres du CA le remercie pour sa contribution. Tous les administrateurs ont acceptés de demeurer en poste pour une autre année. Paul-André Ménard secondé par Brian Fahey propose que le mandat des administrateurs soit renouvelé pour une année. Cette Motion fut adoptée. Lise Dassylva fut nommée: Présidente, Peter Richardson : Secrétaire et Arnaud Sales : Trésorier.

**8. Participation de la Mairesse ou son représentant**

La Mairesse ou son représentant n’étaient pas présents à notre AGA. Cependant Mme la Mairesse a avisé Lise Dassylva au préalable qu’elle assisterait à une prochaine réunion du CA pour discuter des points mentionnés ci-avant.

**9. Varia**

Aucun point additionnel n’a été porté à Varia.

**10. Levée de l’Assemblée**

Lise Dassylva remercie tous les participants et l’Assemblée fut levée à midi.

Lise Dassylva, Présidente

Peter Richardson, Secrétaire

**ANNEXE 1 : Carte des endroits de prélèvements pour les analyses d’eau sur le lac Ste-Marie**

**ANNEXE 2 : Suite à l’AGA du 8 novembre, voici les réponses obtenues de notre municipalité le 12 novembre 2014. Ces informations ne figurent pas au procès-verbal, elles sont à titre informatif.**

**ANNEXE 1 : Carte des endroits de prélèvements 2014 du lac Ste-Marie**

**ANNEXE 2 : Réponses obtenues de la municipalité le 12 nov 2014 après la tenue de l’AGA du 8 nov.**

Bonjour Madame Dassylva,

 Voici des réponses à vos questions. Sincères salutations,

**Audrey Laflamme**

**Chargée de projet**

**Hygiène du milieu, service technique et ingénierie**

 \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

**1.  Politique municipale de gestion des eaux parasitaires :**

**Est- ce que la politique est finalisée et mise en application? Y aura- t- il des amendes de prévues pour les contrevenants?**

Nous travaillons actuellement avec la firme DESSAU qui nous remettra sous peu un rapport sur les infiltrations d'eau dans notre réseau d'égouts (eaux parasitaires). C'est à partir de ces données que nous pourrons régler le problème à la source en effectuant les travaux nécessaires. Ces travaux se feront au printemps 2015. Nous avons un nouveau DG en poste. Après l'adoption du budget,  il va pouvoir se mettre au courant du dossier et assigner quelqu'un pour écrire cette politique et le règlement nécessaire (pour pouvoir émettre des constats d’infractions). Nous pourrons ensuite faire du porte à porte pour sensibiliser les propriétaires et s’assurer que leurs pompes submersibles ou leurs gouttières ne sont pas raccordées aux égouts.

**2. Mise aux normes de notre usine: quand?**

**La gestion des eaux parasitaires est une exigence afin de poursuivre le projet de mise  aux normes de notre usine de traitement. Pouvez- vous nous indiquer si le dossier de la mise  aux normes de notre usine avance et quand la municipalité ira en soumission?**

Nous sommes en attente du rapport préliminaire de DESSAU. Lorsque nous recevrons ce rapport (fort probablement avant Noël), nous pourrons aller en appel d’offre pour les plans et devis. Lorsque nous aurons les plans et devis en main nous pourrons aller en soumission pour la construction de la nouvelle usine. Dans un scénario optimal nous pourrons aller en soumission ce printemps pour la construction de la nouvelle usine.

**3. Le colmatage des  infiltrations d'eau dans les trous d'homme par la Firme Dessault est- il finalisé ?**

**Cette étape étant préalable et obligatoire avant de procéder à la mise à niveau.  Nous aimerions savoir si ce dossier est finalisé?**

Tel qu’expliqué au point 1, nous sommes en attente du rapport sur les eaux parasitaires. Ce rapport nous permettra de cibler nos interventions en différenciant les différentes sources d’eau parasitaire (soit eau de ruissellement ou souterraine, soit branchement des pompes ou gouttières sur le réseau). Il y a 2 à 3 mois de travaux pour atteindre l’objectif de réduction de 30% des eaux parasites dans le réseau sanitaire. Ces travaux seront effectués au printemps.

**4. Politique d'utilisation de l'eau potable et politique sur pesticides, herbicides, engrais, savons biodégradables SVP Quand prévoyez- vous faire l'application de cette politique ?**

Nous transmettons cette demande au directeur général.

**5. La municipalité nous a promis une politique d'urgence environnementale et de protection des rives en cas de crues des eaux.** **Cette politique est- elle finalisée?**

Même réponse qu’au point 4.

**6. Le raccordement Morgan/Du Moulin: Les travaux semblent bien aller. Nous vous en remercions! Quand prévoyez- vous finaliser ce projet?**

Nous devons recevoir les 4 pompes Flygt pour les 2 stations de pompage au début décembre et nous attendons toujours le branchement électrique à 600 Volts par Hydro-Québec ! La demande de branchement a été effectuée en avril 2014! Le branchement devrait être effectué d’ici la fin novembre 2014.

8 raccordements ont étés effectués sur la rue du Moulin et la moitié des pompes sont validées dans le secteur de la Réserve Morgan.

**Audrey Laflamme** 

**Chargée de projet**

**Hygiène du milieu, service technique et ingénierie**